

FICHE DE POSTE :

C'est le nom usuel de l'emploi.

Intitulé de poste :

Missions et activités :

C'est la finalité du poste, elle définit les objectifs opérationnels.

- Mission 1 :

- Action 1 :
- Action 2 :
- Action 3 :
- Action 4 :
- Action 5 :

Il s'agit de préciser, mission par mission les activités à charge de l'emploi.

- Mission 2 :

- Action 1 :
- Action 2 :
- Action 3 :
- Action 4 :

- Mission 3 :

Elle précise l'autorité et borne les obligations de l'emploi.

Responsabilité :

Elle définit la place de l'emploi dans l'organisation et les liens hiérarchiques qui entourent l'emploi.

Autonomie, initiative :

Technicité :

Elle précise les compétences nécessaires au bon fonctionnement de l'emploi.

Classification :

En référence à la CCNS, la classification devra tenir compte des niveaux de responsabilité, autonomie et technicité requis. Un salaire minimum conventionnel est lié à chaque niveau de